



COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Dixième session

Maldives, 1 – 3 octobre 2019

RAPPORT SOMMAIRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES

La neuvième session du Comité scientifique de la Commission des pêcheries du sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) s'est tenue à l'hôtel Archipel, Réunion, France du 16 au 19 juillet 2019, sur l'offre généreuse du gouvernement de la France et les autorités locales de la Réunion d'accueillir la réunion.

Des délégués des pays suivants: Comores, France (Réunion et Mayotte), Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Seychelles. Des représentants de la Convention de Nairobi, du Marine Stewardship Council (MSC), du Fonds mondial pour la nature (WWF) et du projet COI-SWIOFish1, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs et personnes-ressources.

ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

À la suite des décisions prises lors des réunions précédentes de la Commission et du Comité scientifique, plusieurs pays membres ont présenté les résultats de l'évaluation de l'état des stocks exploités par leurs pêcheries selon le format de l'approche du poids de la preuve (PdP).

Des rapports de situation actualisés ont été reçus des pays suivants: Afrique du Sud, Comores, France (Réunion et Mayotte), Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Seychelles. Une distinction est faite dans le résumé de ces rapports lorsque le pays a indiqué que le statut de l'exploitation n'était pas connu (U) et que le pays n'a pas fourni d'information sur le statut (-). La classification utilisée est présentée à l'annexe 1.

État des groupes d'espèces prioritaires

L'état des stocks des groupes prioritaires est présenté à l'Annexe 2. Un total de 45 stocks a été signalé, parmi lesquels 20 ont été classés dans la catégorie Non-Surexploité et 15 dans la catégorie Surexploité. Dans deux cas seulement, aucune information n'a été fournie, mais dans près de 25% des stocks des groupes prioritaires (8 stocks), le statut est toujours classé comme Inconnu, en raison soit d'un manque

d'informations, soit de ressources insuffisantes pour le recueillir et l'analyser. Un résumé des résultats par groupe d'espèces prioritaires est présenté:

- *Langoustes*: Le groupe des langoustes a été principalement signalé comme Non-surexploités ;
- *Crevettes*: La plupart des stocks de crevettes évalués ont été déclarés Surexploités, contrairement à la dernière évaluation réalisée par le SC8 ;
- *Vivaneaux de talus continental*: La plupart des stocks ont été classés dans la catégorie Non-surexploité et un stock dans la catégorie Surexploité (le stock de Vivaneau flamme à la Réunion) ;
- *Concombre de mer*: Tous les stocks évalués ont été déclarés Surexploités, à l'exception d'un stock des Maldives de statut Inconnu ;
- *Requins et Raies*: Deux stocks ont été déclarés, l'un évalué non surexploité et l'autre surexploité ;
- *Poulpe*: Tous les stocks évalués ont été déclarés comme non surexploités, bien qu'un nombre à peu près équivalent ait été signalé comme statut Inconnu.
- *Mollusques Bivalves*: Un seul stock a été nommé, qui a été classé comme Non-Surexploité (coquilles de la RU de Tanzanie) ;
- *Thons côtiers et espèces associées*: Les statuts ont été classés comme Non-surexploité et Surexploité en égal nombre .

Comme l'année dernière, les stocks de thons côtiers et d'espèces apparentées au thon étaient séparés de ceux des thons océaniques et des espèces apparentées au thon, dont la CTOI était responsable. Pour le premier groupe, les stocks côtiers, en général, les évaluations nationales seront prises directement. Pour les stocks océaniques, toutefois, il convient d'interpréter ces évaluations nationales avec prudence, car elles ne constituent pas nécessairement une indication de l'état du stock (pour lequel la CTOI procède à des évaluations définitives). Étant donné que de nombreuses espèces de ce groupe forment des stocks chevauchants, l'évaluation doit porter sur le stock dans son étendue de répartition, de sorte que les évaluations nationales doivent être interprétées comme se rapportant à la possibilité d'une participation nationale à ces pêcheries.

État des groupes d'espèces non-prioritaires

Comme lors de la session précédente, plus de stocks de espèces non-prioritaires que de groupes prioritaires ont été évalués (65 stocks de groupes non-prioritaires contre 45 stocks de groupes prioritaires). Le Groupe des espèces non-prioritaires comprend les petits pélagiques, les poissons démersaux, les poissons de récif et autres. Ce dernier groupe inclut des stocks de poissons, crustacés et céphalopodes qui ne s'encadrent pas dans aucune des autres catégories. Leur statut est présenté en annexe 3. Les informations ne sont disponibles que dans un stock, les Istiophoridés des Maldives, un stock qui est suivi par la CTOI. Tous les autres groupes ont été classés. Cependant, comme dans les groupes prioritaires, près du quart des stocks sont de statut Inconnu. Un résumé des informations par groupe non-prioritaire est présenté:

- Petits pélagiques: il n'a pas été possible de déterminer le statut de 3 stocks contre 4, classés en nombre égal comme Surexploités et Non-surexploités;

- Poissons démersaux: le groupe comprend des stocks Non-surexploités et Surexploités, avec un nombre plus important de la première catégorie;
- Poissons de récif corallien: les stocks nombrés par les pays ont été classés comme Surexploités et Non surexploités en nombre presque égal;
- Autres: la majorité des groupes regroupés dans cette vaste catégorie sont classées comme surexploitées.

Statut par pays

La situation des ressources halieutiques évaluées par pays est présentée à l'annexe 4. La plupart des stocks évalués par les Comores ont été considérés comme surexploités. La France a signalé 31 stocks en total, dont 45% des stocks sont classés comme Non surexploités. Ce pays a aussi signalé un nombre inférieur de stocks de statut Inconnu, par rapport à la session précédente. Plus de la moitié des stocks déclarés par le Kenya présentaient le statut Inconnu, les autres étant classés dans les catégories Non-surexploitées et Surexploitées. Les espèces pour lesquelles les Maldives n'ont aucune information correspondent aux espèces suivies par la CTOI, et la moitié des stocks pour lesquels des informations ont été fournies ont été signalés comme Non-surexploités. Cette année, Maurice a présenté le même nombre de stocks Surexploités et Non-surexploités et un stock avec le statut Inconnu (Poulpe). Le Mozambique a signalé 8 stocks, dont 4 classés comme Non-surexploités et les 4 autres comme Surexploités. Les Seychelles ont signalé un nombre relativement élevé de stocks (15), dont plus de 50% sont considérés comme Surexploités. L'Afrique du Sud a fourni des informations sur 8 stocks classés par statut, avec 56% non surexploités. Le rapport de la R.U. de Tanzanie est resté stable depuis la dernière réunion, et indiquait un total de 15 stocks classés pour le statut, dont 73% étaient non surexploités.

Il convient de noter que ces chiffres ne représentent que les informations sur les stocks relativement auxquels les pays peuvent faire rapport et ne constituent pas un chiffre global du statut de la majorité des stocks de poissons exploités dans les pays membres, car ils ne constituent pas un recensement de tous les stocks exploités, ni un échantillon aléatoire de ces stocks.

Le rapport de la France présente le plus grand nombre de stocks dont le statut était Inconnu ou non évalué. Ceci ne reflète toutefois qu'un niveau de détail et d'étendue plus élevé dans le rapport de ce pays souvent directement liées à la résolution par espèces plus élevée des informations fournies, plutôt qu'un niveau plus faible d'évaluations ou d'informations disponibles.

Statut régional des ressources

L'Annexe 5 présente un résumé de la situation régionale des ressources halieutiques sur la base des tableaux nationaux de 10 pays du sud-ouest de l'océan Indien.

Sur 86 groupes évalués, 48 étaient Non-surexploités, alors que 38 étaient Surexploitées. Ainsi, globalement, 56% des stocks évalués pour lesquels des informations ont été fournies au CS peuvent être considérés comme exploités de manière durable, tandis que 60% pourraient être classés comme exploités de manière non durable, une proportion inférieure à celle rapportée lors de la dernière réunion en 2018 (60% des stocks étant exploités de façon durable). Il y avait 21 autres groupes pour lesquels le statut était Inconnu.

Les catégories de statut étaient basées sur les informations disponibles, dont la fiabilité et le niveau de détail pouvaient varier d'une région à l'autre, ainsi qu'entre les stocks de groupes de la même espèce ou d'espèces différentes au sein d'une même zone. Pour des informations détaillées sur les évaluations individuelles, se reporter aux tableaux de situation nationaux figurant dans le rapport du Comité Scientifique.

Il convient de noter que les pourcentages de stocks Surexploités ou Non-Surexploités se réfèrent aux stocks dont le statut a pu être estimé par les pays et non au nombre total de stocks existant dans chaque pays. Il faut donc faire preuve d'une grande prudence dans l'utilisation de ces chiffres comme indicateurs de l'état général des stocks de poissons dans la région ou par pays. Il est toutefois souligné qu'une grande partie des évaluations rapportées reposaient sur une analyse scientifique des données et informations existantes, et non sur l'opinion d'experts, de sorte que le résultat final devrait présenter un niveau de fiabilité légèrement supérieur.

Plans de gestion

Des plans de gestion nationaux pour des espèces / groupes / complexes autres que ceux couverts par la CTOI ont augmenté depuis le dernier comité. De plus, dans environ 40% des plans énumérés, l'approche écosystémique des pêches a été prise en compte lors de son élaboration et / ou de sa mise en œuvre. En général, ceci reflète une amélioration de la situation signalée lors de la dernière réunion, indiquant que les pays membres intensifient leurs efforts pour gérer leurs pêcheries dans le cadre de plans de gestion établis. Les plans de gestion (en préparation, mise en œuvre ou révision) ont été rapportés aux Comores (2), en France (3), au Kenya (5), à Madagascar (5), aux Maldives (4), à Maurice (1), au Mozambique (4), aux Seychelles (5) et en République-unie de Tanzanie (4).

Comparaison de la région de la CPSOOI avec la situation mondiale

La situation relative à l'évolution de l'état des ressources halieutiques dans la région CPSOOI de 2004 à 2017 est présentée par rapport à la situation mondiale entre 2006 et 2015 à l'annexe 6.

De l'évaluation de 2004, communiquée au SC en 2005, à celle de 2019 relative aux données de 2017, le pourcentage des stocks non surexploités a diminué dans la région CPSOOI (de 74% à 56%), tandis que celui des stocks surexploités a augmenté (de 26% à 44%); La situation a sensiblement changé d'une année à l'autre, en grande partie en fonction du nombre de pays fournissant des résultats actualisés et des stocks inclus dans les rapports nationaux.

À l'échelle mondiale, et de l'évaluation de 2006 à 2018 (basée sur des données de 2015) rapportée par la FAO dans la publication « État des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) » le pourcentage de stocks Non surexploités a également diminué (passant de 75% à 67%), tandis que celui des stocks surexploités a augmenté (de 25% à 33%).

La comparaison indique que la région de la CPSOOI peut montrer une situation comparable, mais légèrement pire relativement à la situation mondiale, ce qui signifie qu'il reste une proportion importante de stocks qui doivent être mieux gérés. Ces résultats doivent néanmoins être examinés attentivement, compte tenu de la prudence déjà exprimée relativement à la relation entre les stocks déclarés par les pays et la situation globale des stocks dans chacun des pays et dans la région dans son ensemble. Il est particulièrement pertinent que les pays concentrent leurs efforts sur les stocks pour lesquels il existe des indications de situations négatives. On peut donc s'attendre à ce qu'une proportion plus importante des stocks effectivement évalués présente une situation moins positive. Parallèlement, le développement des travaux scientifiques de la CPSOOI conduit à une

augmentation importante du nombre de stocks et de pêcheries évalués, sélectionnés sur la base d'informations plus «neutres», et il est probable que la situation change dans un avenir proche.

Travaux futurs du Comité scientifique

Lors de sa 9^{ème} réunion, le Comité a examiné l'état d'avancement des travaux d'évaluation des stocks dans la région et les tâches qui lui ont été confiées, ainsi qu'une évaluation des capacités actuellement disponibles pour s'acquitter de ces tâches et a adopté à l'unanimité les RECOMMANDATIONS et DEMANDES suivantes:

1. Le CS RECOMMANDE de mener une étude sur l'identification des unités de stock potentiellement partagées ou des stocks clé transfrontalières dans la région, en mettant l'accent sur une première phase concernant le concombre de mer, le poulpe, la crevette d'eau peu profonde et les petits pélagiques;
2. Le CS RECOMMANDE à la Commission de soutenir la coordination et l'harmonisation des plans de gestion concernant les espèces prioritaires communes dans plusieurs pays de la région afin d'améliorer l'efficacité des mesures de gestion.
3. Le CS DEMANDE à la CPSOOI de soutenir la préparation d'un document contenant une compilation des connaissances historiques et actuelles sur les pêcheries de la région CPSOOI, identifiées sur le tableau de l'annexe K, avec la pleine contribution et la participation des agences de gestion et de recherche halieutique des pays impliqués. Cela nécessitera un soutien pour les réunions et les voyages des membres des groupes d'auteurs;
4. Le CS RECOMMANDE aux membres de promouvoir des études de base dédiées sur les paramètres biologiques des principales espèces prioritaires identifiées (tableau K), éventuellement en coopération avec les universités. Ceux-ci devraient inclure des études sur les relations longueur-poids, croissance, maturité, reproduction, écologie de l'alimentation et autres paramètres;
5. Le CS RECOMMANDE que les membres doivent faire un effort pour améliorer la couverture de l'échantillonnage au port des débarquements et de l'effort, en se concentrant sur les espèces prioritaires du tableau K. En plus d'élargir la couverture géographique et temporelle des programmes d'échantillonnage, une attention particulière devrait être accordée à une meilleure séparation des espèces, à la collecte régulière de distributions de fréquences de longueurs pour certaines espèces prioritaires et à la collecte régulière de données socio-économiques ;
6. Le CS RECOMMANDE que les membres travaillent ensemble pour améliorer et normaliser les systèmes et procédures de gestion de leurs données halieutiques et scientifiques, afin de faciliter le contrôle de la qualité et la disponibilité des données pour les analyses, ainsi que la coopération dans la région. Il est recommandé que la CPSOOI crée un groupe de travail sur la gestion et la normalisation des données scientifiques;
7. Le CS RECOMMANDE qu'un atelier de formation et de compilation de données scientifiques sur les méthodes simples basées sur des indicateurs pour l'évaluation des stocks de poissons soit organisé avant la prochaine réunion du groupe de travail. Ceci sera associé à la formation sur le système R;

8. Le CS DEMANDE au Secrétariat de s'efforcer de financer une étude régionale sur les raisons probables de la baisse généralisée observée des débarquements et de la productivité de la pêcherie de crevettes d'eaux peu profondes dans la région SOOI;
9. Le CS RECOMMANDE que le Secrétariat organise la préparation d'un catalogue des engins et des méthodes de pêche de la région SOOI. Cela devrait être fait par une équipe de consultants régionaux et, si possible, également dirigé par un expert de la région ;
10. Le CS DEMANDE à la Commission de dresser un bilan des capacités humaines existantes en matière de recherche sur la pêche, en tant que première étape vers un programme d'enseignement supérieur destiné au personnel national dans ce domaine scientifique;
11. Le CS RECOMMANDE d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités d'analyse des données, en particulier des données d'enquêtes acoustiques, étant donné que de nombreux jeux de données ont été collectés dans la région, mais que la capacité technique d'effectuer une analyse complète de ces données est insuffisante.
12. Le CS ENCOURAGE les représentants auprès du SC et du GT à rester stables, afin d'assurer la continuité;
13. Le CS RECOMMANDE que les travaux sur la récupération et la mise à disposition des données pertinentes de projets antérieurs menés dans la région, tels que le projet SWIOFP, l'ASCLME, l'expédition dans l'océan Indien entre autres, soient poursuivis.
14. Le SC ENCOURAGE la poursuite des travaux sur la mise à jour de la base de données WIOFish, ce qui est utile dans le contexte du SC;
15. Le CS RECOMMANDE aux pays membres de soumettre tous leurs rapports et données avant les réunions du SC, conformément aux délais fixés par le Secrétariat.

Action:

Les membres de la Commission sont invités à prendre note de l'état des ressources et, en particulier, des stocks Surexploités, et se référer au rapport du Comité scientifique sur les mesures prises par eux pour améliorer l'état de ces stocks. Ils sont également invités à prendre note de la situation dans la région de la CPSOOI par rapport à la situation mondiale et à donner des conseils sur la manière dont la CPSOOI devrait s'attaquer à la situation en ce qui concerne les ressources halieutiques Surexploitées.

Les membres sont également invités à diffuser des possibilités de formation et de renforcement des capacités en matière d'évaluation et de gestion des pêches organisées par eux parmi les institutions de la région et, si possible, de réserver des postes de scientifiques ou de gestionnaires d'autres membres de la CPSOOI.

Les membres sont invités à maintenir, autant que possible, leur participation au comité scientifique et aux groupes de travail techniques afin de faciliter l'amélioration continue des travaux sous la responsabilité du Comité scientifique.

Le Secrétariat est invité à explorer et à identifier les sources de financement et l'appui logistique et institutionnel pour faciliter la participation de scientifiques et / ou de gestionnaires d'autres membres de la CPSOOI à ces initiatives.

Le Secrétariat est invité à explorer d'autres possibilités de renforcer la formation sur les processus et les méthodes d'évaluation des stocks, y compris sur l'approche du Poids de la Preuve (PdP), aux institutions de recherche halieutique des Etats membres de la CPSOOI.

Le Secrétariat est prié d'étudier les possibilités d'organiser et de tenir des réunions des Groupes de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques et de poissons démersaux au cours de la prochaine intersession, avec le soutien technique et scientifique nécessaire.

Statut d'exploitation

Annexe 1 – Codes

Les abréviations utilisées ci-dessous représentent généralement l'estimation la plus fiable et la plus récente de l'état d'exploitation du stock, de son potentiel d'accroissement de production ou des conditions de reconstitution. Les estimations reposent sur les meilleures informations disponibles, notamment sur les résultats de rapports publiés et revus par des spécialistes, des analyses de données qualitatives et des informations dont la fiabilité peut varier d'une région à l'autre ainsi qu'entre stocks ou groupes d'une même espèce ou d'espèces différentes dans la même région. Suivant les décisions sur le format du rapport sur le statut des stocks de poissons exploités adoptées par la FAO et un grand nombre d'autres Commissions de Pêche autour du monde, le statut des stocks de poissons exploités est rapporté en seulement deux catégories, Non-Surexploité ou Surexploité.

—	Pas d'information fournie
U	Inconnu
NO	Non-Surexploité. Le niveau d'abondance du stock n'est pas inférieur à celui qui permet une production optimale de la pêche, et la pêcherie n'est pas en train de l'exploiter à un niveau supérieur à celui qui est estimé d'être soutenable dans le long terme.
O	Surexploité. Le niveau d'abondance du stock est inférieur à celui qui permet une production optimale de la pêche, et/ou il est exploité à un niveau supérieur à celui qu'est estimé d'être soutenable dans le long terme, sans possibilité de développement additionnel et présente un risque élevé d'épuisement ou d'effondrement.

Annexe 2 - Statut des groupes prioritaires

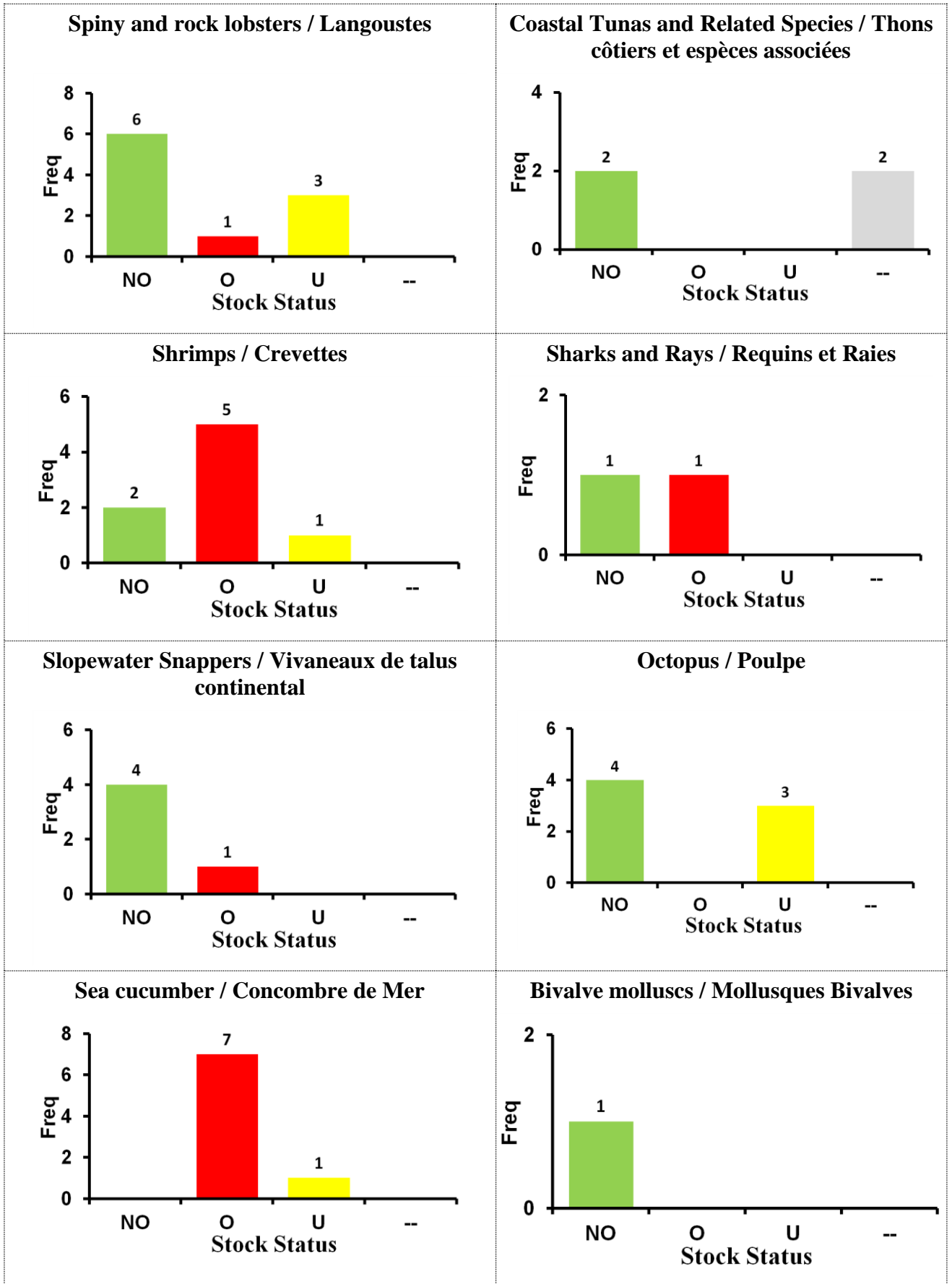


Figure 1. Distribution des stocks reportés par catégorie de statut, pour chaque groupe d'espèces prioritaire

Annexe 3 – Statut des groupes non-prioritaires

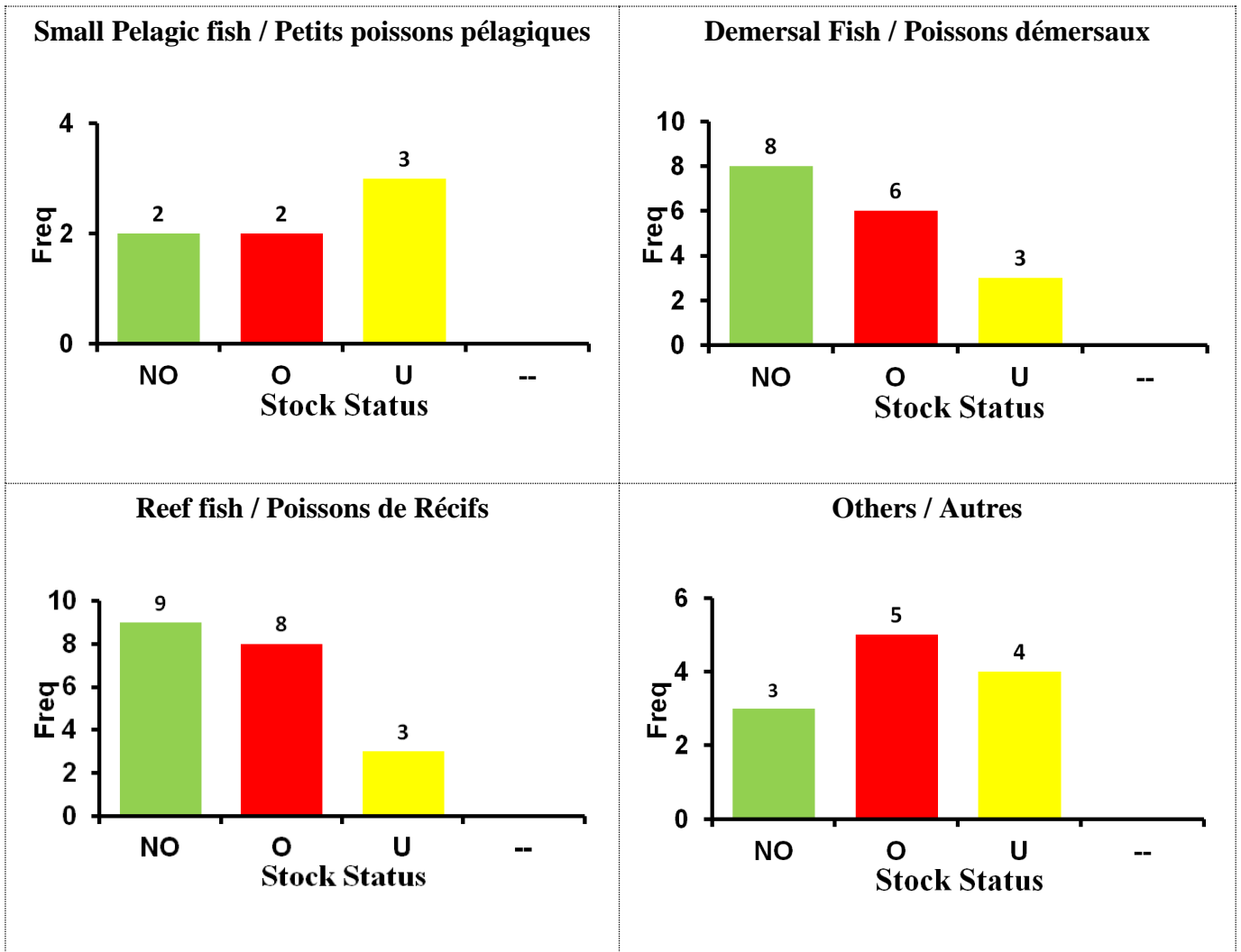


Figure 2. Distribution des stocks reportés par catégorie de statut, pour chaque groupe d'espèces non-prioritaires

Annexe 4 - Statut des stocks de ressources halieutiques par pays

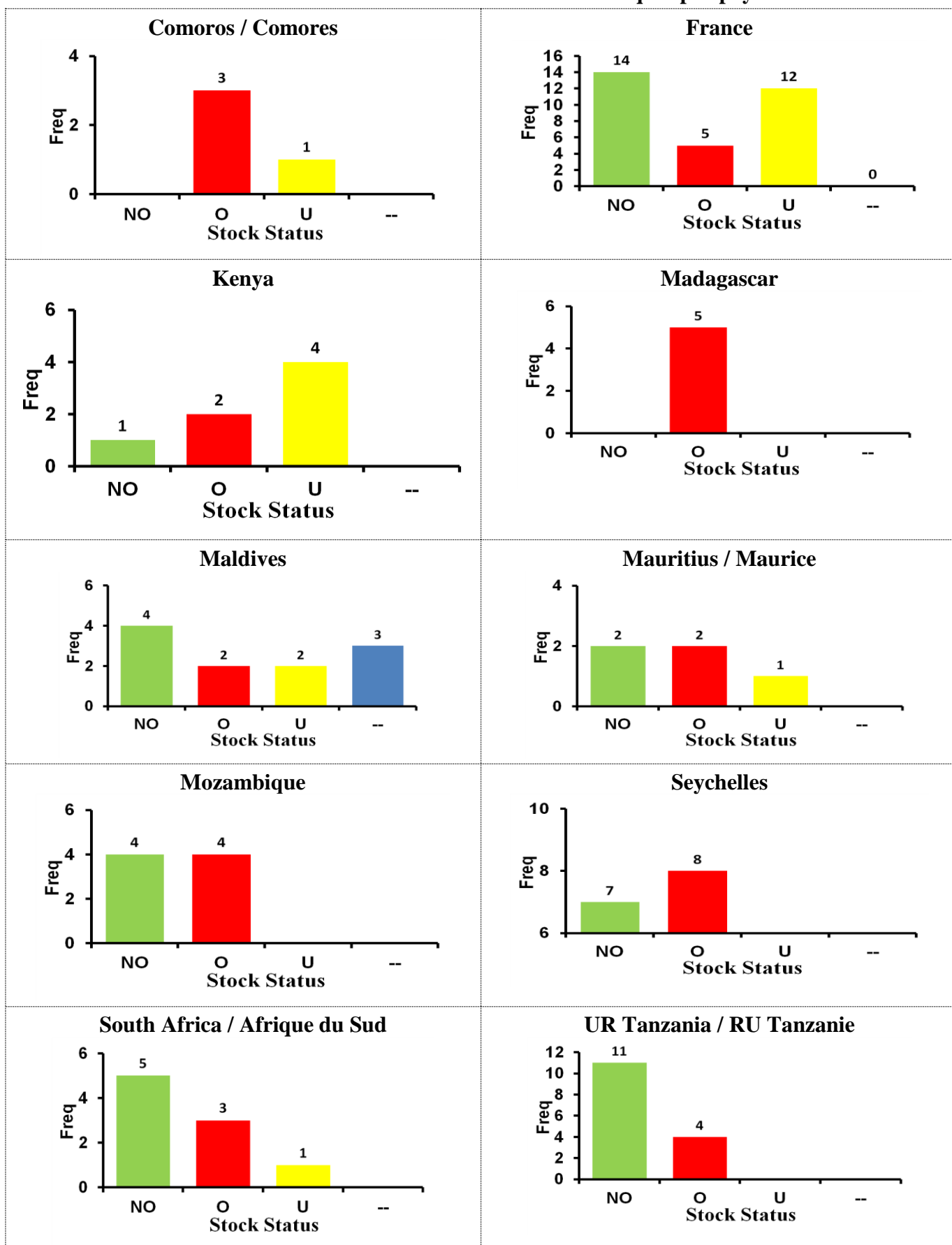


Figure 3. Distribution des stocks reportés par catégorie de statut, pour chaque pays présentant des rapports

Annexe 5.

Sommaire du statut régional des ressources halieutiques de la région CPSOOI, basé sur les tableaux nationaux de 9 pays du sud-Ouest de l'Océan Indien

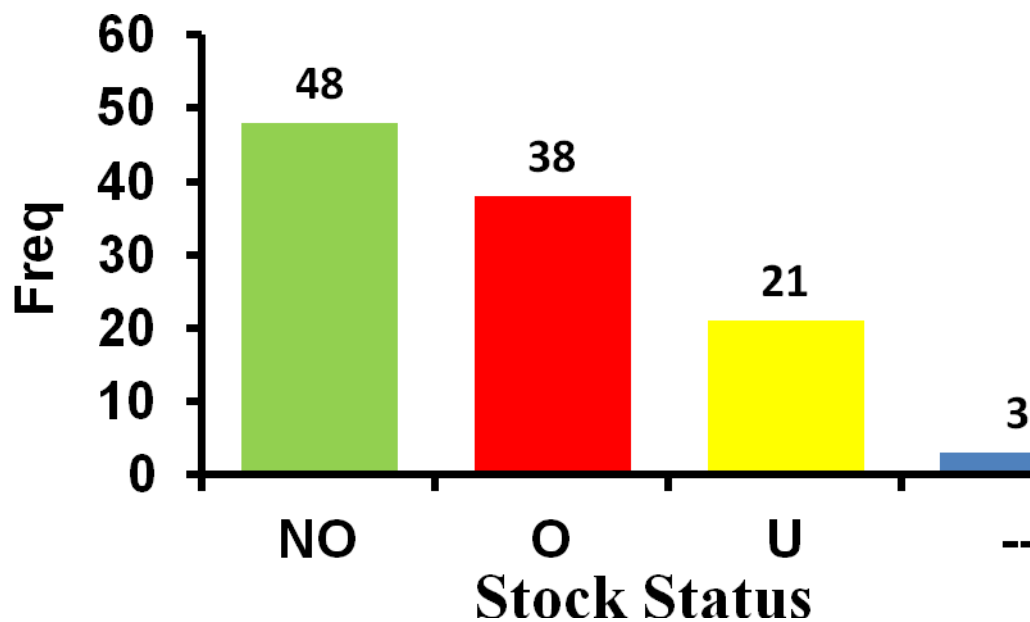


Figure 4. Distribution des stocks rapportés par catégorie de statut, tous stocks

Annexe 6

Comparaison de l'évolution de la distribution des stocks par type de statut dans la CPSOOI de 2005 à 2017 et celle globale (de SOFIA 2018)

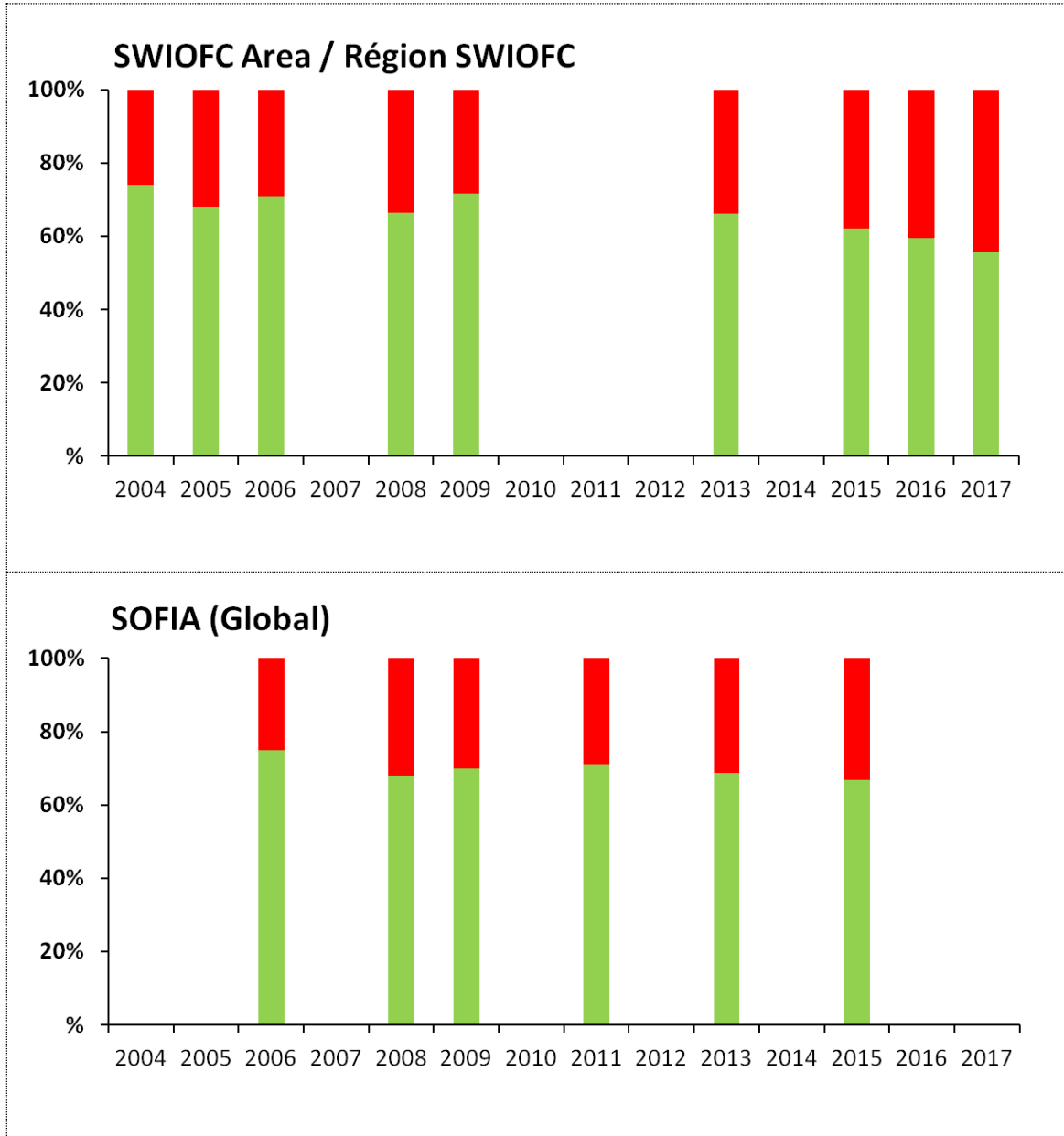


Figure 5. Comparaison de l'évolution du pourcentage des stocks classifiés comme Non-Surexploités et Surexploités, entre la région de la CPSOOI et la situation globale. Les données pour la situation globale ont été pris de la publication FAO "La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture" (SOFIA)

Annexe 7

Tableau sommaire : Pêcheries Prioritaires pour recherche future dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien

Country/Pays	Priority level / Niveau de priorité		
	1	2	3
Comoros / Comores	Demersal handline fishery / Pêcherie démersale à la ligne à main	Artisanal octopus fishery / Pêcherie artisanale de poulpe	
France (Reunion)	Demersal handline fishery / Pêcherie démersale à la ligne à main	Artisanal octopus fishery / Pêcherie artisanale de poulpe	
Kenya	Sea cucumber fishery / Pêcherie de concombre de mer	Shallow-water prawn fishery / Pêcherie de crevettes de surface	Artisanal octopus fishery / Pêcherie artisanale de poulpe
Madagascar	Artisanal Crab fishery / Pêcherie artisanale de crabe	Shallow-water prawn fishery / Pêcherie de crevettes de surface	Lobster fishery / Pêcherie de langouste
Maldives	Demersal handline fishery / Pêcherie démersale à la ligne à main	Sea cucumber fishery / Pêcherie de concombre de mer	
Mozambique	Shallow-water prawn fishery / Pêcherie de crevettes de surface	Deep-water shrimp fishery / Pêcherie de crevettes de profondeur	Coastal shark fishery / Pêcherie côtière aux requins
Seychelles	Demersal handline fishery / Pêcherie démersale à la ligne à main	Lobster fishery / Pêcherie de langouste	Sea cucumber fishery / Pêcherie de concombre de mer
South Africa / Afrique du Sud	Shallow-water prawn fishery / Pêcherie de crevettes de surface	Deep-water shrimp fishery / Pêcherie de crevettes de profondeur	
U. R. Tanzania / R.U. Tanzanie	Shallow-water prawn fishery / Pêcherie de crevettes de surface	Artisanal octopus fishery / Pêcherie artisanale de poulpe	Small pelagic fishery / Pêcherie aux petits poissons pélagiques
Continental countries / Pays continentales	<i>Sardinella gibbosa</i>		